



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PIERRE-DE-SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, par la soussignée :

- ❖ Que le conseil municipal a adopté à sa séance du 2 décembre dernier, le **calendrier 2025 de ses séances ordinaires**;
- ❖ Les séances ordinaires se tiendront à la salle du conseil municipal située au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

13 janvier

3 février

10 mars

7 avril

5 mai

2 juin

7 juillet

11 août

8 septembre

1er octobre

10 novembre

1^{er} décembre

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.

Manon Blanchette

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 décembre 2024.

Manon Blanchette

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière